

Selon le décret exécutif [n° 16-176 du 14 Juin 2016](#) fixant les statut-type de l'école supérieure

## Composition

- Le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant (président)□
- Un représentant du ministre chargé des finances
- Un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale
- Un représentant du ministre chargé de la formation et de l'enseignement □ professionnels
- Un représentant de l'autorité chargée de la fonction publique
- Un représentant de l'autorité chargée de la recherche scientifique
  
- Des représentants des principaux secteurs utilisateurs dont la liste est fixée par le □ décret de création de l'Ecole
  
- Un représentant élu des enseignants de rang magistral par département
- Deux (2) représentants élus du corps des maîtres assistants
- Un représentant élu des enseignants associés, s'il y a lieu
- Deux (2) représentants élus des personnels administratifs, techniques et de □ service
- Deux (2) représentants élus des étudiants

- Le Directeur,
- Les directeurs adjoints
- Les chefs de département
- Le directeur de la bibliothèque

### **Le Conseil d'administration délibère sur :**

- Les plans de développement de l'Ecole
- Les propositions de programmation des actions de formation et de recherche
- Les propositions de programmes d'échange et de coopération scientifique nationaux et internationaux
- Le bilan annuel de la formation et de la recherche
- Les projets de budgets et les comptes financiers
- Les projets de plans de gestion des ressources humaines
- Les acceptations des dons, legs, subventions et contributions diverses
- Les acquisitions, ventes ou locations d'immeubles
- Les emprunts à contracter
- Les projets de création de filiales et de prises de participation
- L'état prévisionnel des ressources propres de l'Ecole et les modalités de leur utilisation dans le cadre du développement des activités de formation et de recherche
- L'utilisation, dans le cadre du plan de développement de l'Ecole, des revenus provenant des prises de participation et de la création de filiales
- Les accords de partenariat avec l'ensemble des secteurs socio-économiques
- Le règlement intérieur
- Le rapport annuel d'activités présenté par le directeur

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire sur demande de son président. Il peut se réunir en session extraordinaire sur demande soit de son président, du directeur, soit des deux tiers (2/3) de ses membres.

### **A./ Membres désignés représentant des Départements Ministériels.**

Nom & Prénom

Ministère

Emargement

BEZZINA

Mohamed

Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Président

BLIDA

BOUADLAOUI Salem

Représentant du Ministre chargé des Finances

BLIDA

ABBAS Hadjira

Représentant du Ministre chargé de l'Education Nationale

KHADROUN Amar

Représentant du Ministre chargé de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

**BLIDA**

TOUATI Ameer

Représentant de l'Autorité chargée de La Fonction Publique et de la Réforme Administrative

BLIDA

BOUZIANE Med Chérif

Représentant du Ministre chargé de L'Intérieur et des Collectivités Locales et de l'aménagement du t

DJAMAI Ahmed

Représentant du Ministère chargé de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

BLIDA

AKOUCHE Abdelmalek

Représentante du Ministre chargé de L'Energie

LOUNI Farida

Représentant du Ministre chargé des Ressources en Eau

REZOUG Lotfi

Représentant du Ministre chargé de l'Industrie et des Mines

BLIDA

LATOUI Abderrezak

Représentant du Ministre chargé de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

x

## **B./ Membres élus**

### **B.1./ Représentants des Professeurs**

12

ZEROUAL Ayoub

x

13

RASSOUL Abdelaziz

**B.2./ Représentants des Maîtres de Conférences classe « B »**

14

TOUMI Samir

x

15

BOUFEKANE Abdelmadjid

x

**B.3./ Représentant des Maîtres Assistants classe « A »**

16

YAHIAOUI Samir

x

17

BOUZIANE Maamar

x



**B.4./ Représentant des enseignants associés**

18

KOLIAI Djaafar

**B.5./ Représentant des étudiants**

19

ALIOUA Ibtissem

X

20

ZAYED Ouali

x

**B.6./ Représentant des personnels ATS**

21

SERIR Abdelaziz

x

22

RABAHI Boumediène

